

EXTRAIT
DU
Registre des Arrêtés du Maire
DE LA COMMUNE DE VIAS

Arrêté n° : ST/2023-01

**Objet : Arrêté portant autorisation d'entreprendre des travaux sur le domaine public.
« SAS BORDERES SANCHIS »**

Date de publication :

09/10/2023

LE MAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1,
VU le Code de la route et notamment l'article L.411-1,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment la partie sur les panneaux et dispositifs de signalisation temporaire,
VU l'arrêté PM/2023-254- SAS BORDERES SANCHIS sise 17, Rue du Père Jean Baptiste Salles 34300 AGDE, portant autorisation de travaux de raccordement électrique au bénéfice de la société Enedis au droit du 23, Avenue d'Agde à Vias, à partir du 18 septembre 2023 pour une durée de 20 jours calendaires,

CONSIDERANT la demande de prorogation de l'arrêté PM/2023-254 pour la période du 8 au 13 octobre 2023.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité des usagers de cette voie pendant la durée de l'occupation de la chaussée en y réglant la circulation,

ARRETE

ARTICLE 1 : Autorisation

La société SAS BORDERES SANCHIS est autorisée à procéder à des travaux de terrassement pour raccordement au bénéfice de la société Enedis au droit du 23 avenue d'Agde à Vias, à partir du 8 octobre 2023 pour une durée de 5 jours calendaires.

ARTICLE 2 : Divers

Tous les autres articles de l'arrêté initial PM/2023-254 restent inchangés.

ARTICLE 3 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Marseillan, le Chef de la Police Municipale de VIAS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vias le 3 octobre 2023



Maire Jordan DARTIER
Maire de VIAS